

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 377

présenté par
M. Véran

ARTICLE 8

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« I bis. – À l'article L. 725-26 du code rural et de la pêche maritime, la référence : « L. 243-6-6 » est remplacée par la référence : « L. 243-6-8 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.